Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Annexe 1 à la fiche d'opération standardisée BAT-EN-106,
définissant le contenu de la partie A de l'attestation sur l'honneur

A/ BAT-EN-106 (v. A33.2) : Mise en place d'une isolation thermique en comble perdu, en rampant de toiture ou en toiture terrasse

*Date d'engagement de l'opération (ex : date d'acceptation du devis) : ….....
*Date de début des travaux (pose de l'isolant) :……
Date de preuve de réalisation de l'opération (ex : date de la facture) : ….....
Référence de la facture : ….....
*Nom du site des travaux ou nom de la copropriété : ….....
*Adresse des travaux : ….....
Complément d'adresse : ….....
*Code postal : ….....
*Ville : ….....

*Bâtiment tertiaire en France d'outre-mer : ◻ OUI ◻ NON

*Type de construction :
◻ Existant
◻ Neuf

*Secteur d'activité :
◻ Bureaux ◻ Enseignement ◻ Hôtellerie ◻ Santé ◻ Commerces ◻ Autres secteurs

Caractéristiques de l'isolant posé **:**
*Surface d'isolant posé (m²) : ….....
*Résistance thermique R (m².K/W) : ….....
NB1 : la résistance thermique R doit être supérieure ou égale à 1,2 m².K/W.
NB2 : La résistance thermique est évaluée selon la norme NF EN 12664, la norme NF EN 12667 ou la norme NF EN 12939 pour les isolants non réfléchissants et selon la norme NF EN 16012+A1 pour les isolants réfléchissants.

A ne remplir que si la résistance thermique n'est pas mentionnée sur la preuve de réalisation de l'opération :
*Epaisseur (mm) : ….....

A ne remplir que si les marque et référence de l'isolant posé ne sont pas mentionnées sur la preuve de réalisation de l'opération :
*Marque(s) : ….....
*Référence(s) : ….....